

Le sauveteur secouriste du travail (SST) - Formation initiale

Ref. **ST 12**
Durée : 2.0 jour(s) / 14.0 heures
Formacode : 42856

Avertissement :

Le Sauveteur Secouriste du Travail doit suivre une formation MAC (Maintien et Actualisation des Compétences) tous les 2 ans : formation ST 02.

Il est nécessaire d'informer la Médecine de Travail de son établissement de la formation SST conformément à l'article R4624-1 du Code du Travail.

✓ Pré-requis :

Il n'y a pas de prérequis nécessaire à cette formation

Personnes concernées :

L'ensemble du personnel désirant devenir SST

➔ Objectifs :

Utiliser ses compétences en matière de prévention des risques professionnels au sein de son entreprise.
Intervenir efficacement face à une situation d'accident et préparer l'arrivée des secours.

📄 Programme :

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Cadre réglementaire et juridique du secourisme

Contribuer à la prévention des risques dans son entreprise :

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Réagir face à un accident :

- Protéger de façon adaptée
- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime
- Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

📁 Démarche pédagogique :

- Alternance de méthodes pédagogiques affirmatives, démonstratives et applicatives : exposés théoriques, études de cas, échanges participatifs et partage d'expériences, démonstrations, exercices pratiques d'apprentissage et mises en situations.

Sessions de 4 à 10 participants

La formation est animée par un formateur :
- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas Exploitation et conforme aux dispositions



Evaluation et validation :

Evaluation formative (théorique et pratique) par le formateur SST tout au long de la formation.

Evaluation sommative et certificative : réussite aux deux épreuves certificatives individuelles de fin de session.

En cas de réussite des épreuves certificatives, délivrance d'un certificat SST (validité 24 mois), donnant une équivalence aux certificats PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau1) et AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence).



Le + :

Le lien fait par le formateur, avec les risques propres aux entreprises des stagiaires